SITUATION DES LOTS 6 ET 8 SUIVANT LE PAP APPROUVÉ

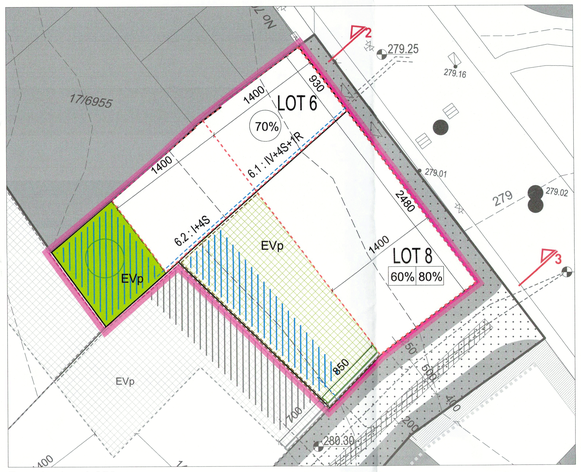

Extrait plan 1.250

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les lots 6 et 8 du PAP initial :

LOT 6		3,81ares	
/	283m2	/	793,60m2
283m2	1-oc	2-c	4-c
tp	6.1 : ha-21,00m 6.2 : ha- 7,00m	6.1: IV+2S+1R 6.2: I+2S	6.1: IV+4S+1R 6.2: I+4S

LOT 8		5,86ares	
/	339,00m2	/	1 864,50m2
450,00m2	1-oc	7-c	20-c
tp	ha-25,00m	V+3S+1R	V+4S+1R

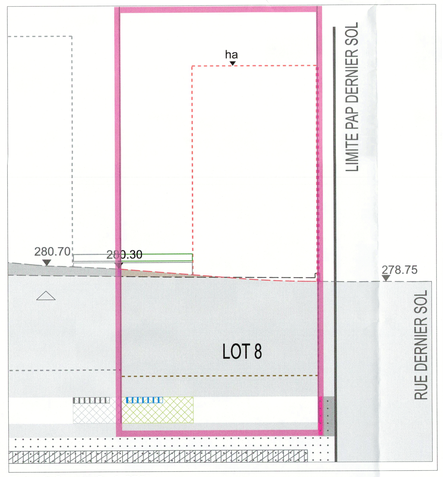

Extrait Coupe 3 -1.250

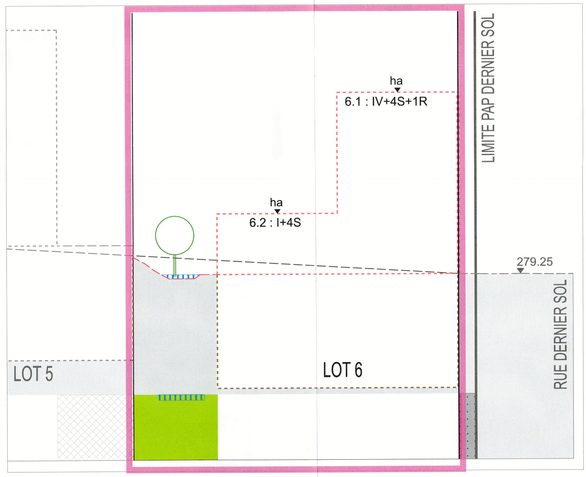

Extrait Coupe 2 -1.250

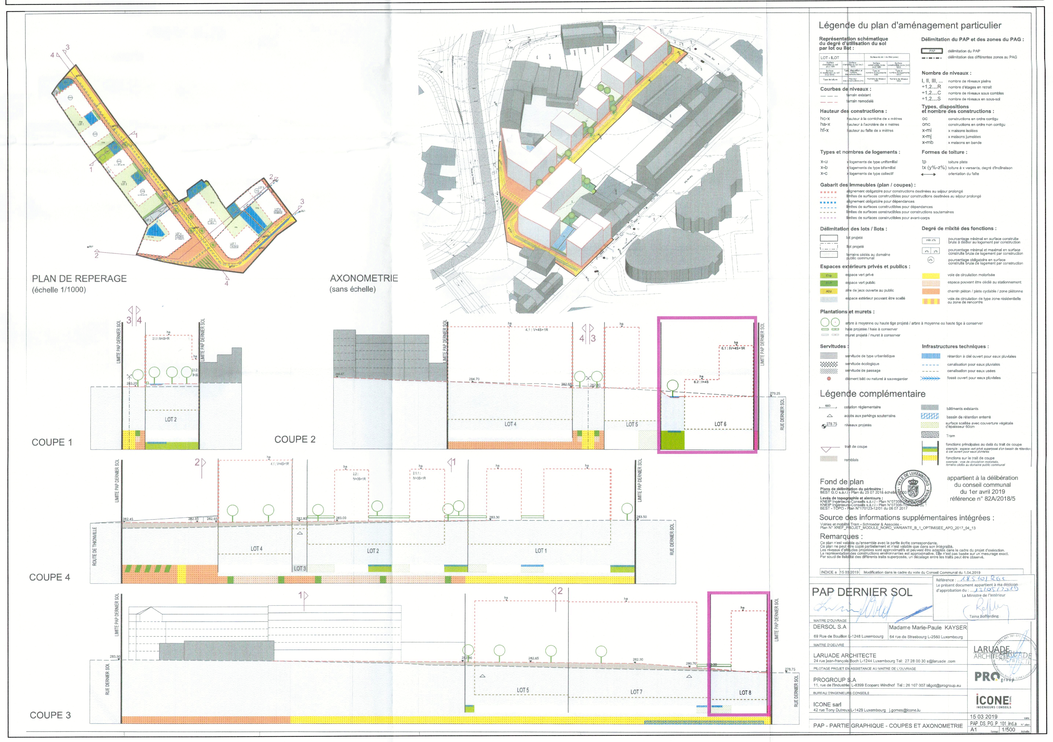

PAP approuvé «Dernier Sol» - Coupes et axonométrie

SITUATION PROJETÉE PAR LA PRÉSENTE MODIFICATION PONCTUELLE

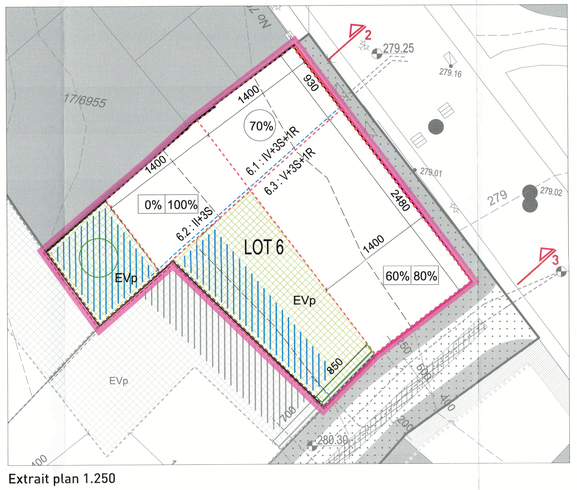

Extrait plan 1.250

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour le lot 6 projeté :

LOT 6		9.67ares	
/	622m2	/	2 658,10m2
733m2	2-oc	9-c	24-c
tp	6.1 : ha-21,00m 6.2 : ha- 7,00m 6.3 : ha-25,00m	6.1: IV+2S+1R 6.2: I+2S 6.3: V+2S+1R	6.1: IV+3S+1R 6.2: II+3S 6.3: V+3S+1R

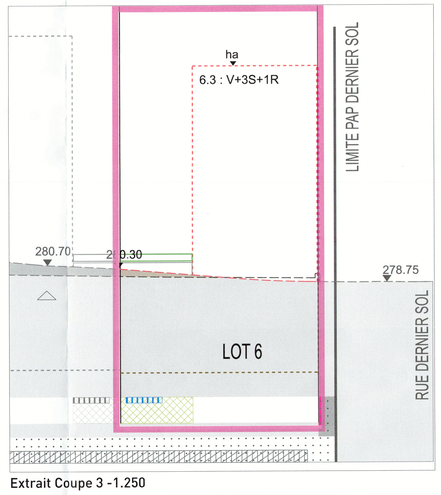

Extrait Coupe 3 -1.250

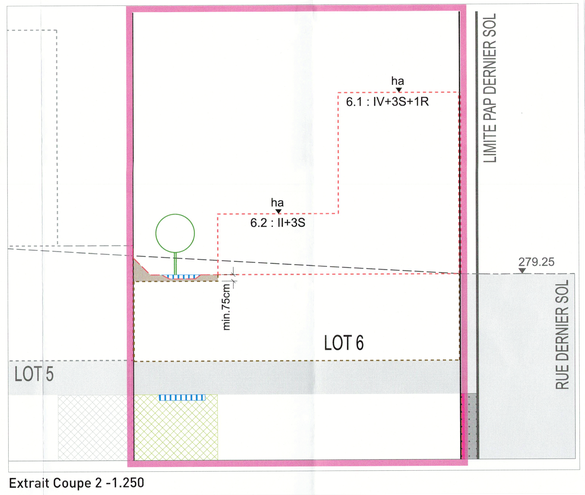

Extrait Coupe 2 -1.250

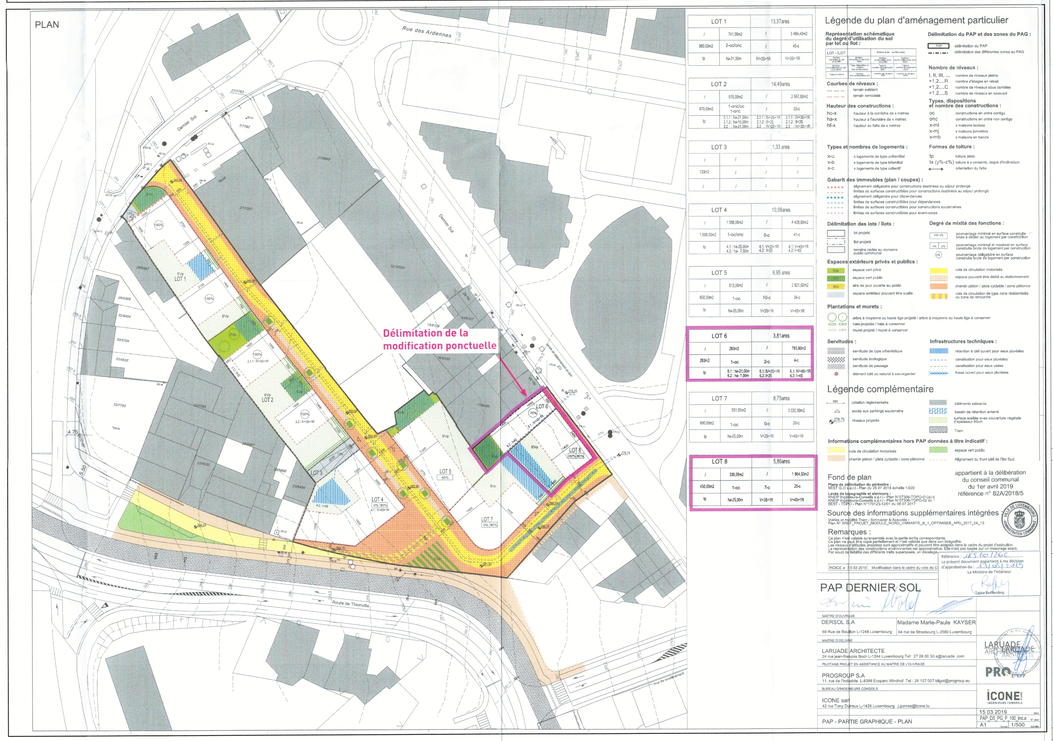

PAP approuvé «Dernier Sol» - Plan

LEGENDE-TYPE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

Selon le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « quartier existant » et du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot :

LOT - ILOT		Surface du lot / de l'îlot (ares)	
Surface d'emprise au sol (m2) MIN	Surface d'emprise au sol (m2) MAX	Surface constructible brute (m2) MIN	Surface constructible brute (m2) MAX
Surface du scellement au sol (m2) MAX	Type, disposition et nombre des constructions	Type et nombre de logements MIN	Type et nombre de logements MAX
Type de toiture	Hauteur des constructions (m)	Nombre de niveaux MIN	Nombre de niveaux MAX

Délimitation du PAP et des zones du PAG :
- PAP — délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones au PAG

Courbes de niveaux :
- terrain existant
- terrain remodelé

Hauteur des constructions :
- hc-x — hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîtte de x mètres

Types et nombres de logements :
- x-u — x logements de type unifamilial
- x-b — x logements de type bifamilial
- x-c — x logements de type collectif

Gabarit des immeubles (plan / coupes) :
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots :
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Espaces extérieurs privés et publics :
- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets :
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes :
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Nombre de niveaux :
- I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins
- +1,2...R — nombre d'étages en retrait
- +1,2...C — nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S — nombre de niveaux en sous-sol

Types, dispositions et nombre des constructions :
- x-mi — x maisons isolées
- x-mj — x maisons jumelées
- x-mb — x maisons en bande

Formes de toiture :
- tp — toiture plate
- tx (y%-z%) — toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Degré de mixité des fonctions :
- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Infrastructures techniques :
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Informations complémentaires hors PAP données à titre indicatif :
- voie de circulation motorisée
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- espace vert public
- haie projetée / haie à conserver

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- 340 — cotation réglementaire
- accès aux parkings souterrains
- 278.75 — niveaux projetés
- trait de coupe
- remblais
- bâtiments existants
- bassin de rétention enterré
- surface scellée avec couverture végétale d'épaisseur 60cm
- fonctions principales au delà du trait de coupe
- fonctions sur le trait de coupe

Référence : 18510/PAP/BEC
Le présent document appartient à ma décision du 04/10/2024
Le Ministre des Affaires intérieures,
Léon Gloden

Fond de plan

Plans de délimitation et périmètre :
BEST G.O.S.A. - Plan du 25 07 2018 échelle 1/500

Levés de topographie et électroniques :
KNEIP Ingénieurs-Conseils s.à r.l - Plan N°07306-TOPO-01(a) du 10.06.2013
KNEIP Ingénieurs-Conseils s.à r.l - Plan N°07306-TOPO-02 du 10.06.2013
BEST - TOPO - Plan N°170123-12/01 du 06.07.2017

Source des informations supplémentaires intégrées :

Voiries et mobilité Trans - Schroeder & Associés -
Plan N° XREF_PROJET_MODULE_NORD_VARIANTE_B_1_OPTIMISEE_APD_2017_04_13

Remarques :

Ce plan n'est valable qu'ensemble avec la partie écrite correspondante.
Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité.
Les niveaux d'altitudes projetées sont approximatifs et peuvent être adaptés dans le cadre du projet d'exécution.
La représentation des constructions environnantes est approximative. Elle n'est pas basée sur un mesurage exact.
Par souci de lisibilité des différents traits superposés, un décalage entre les traits peut être observé.

OBJET
MODIFICATION PONCTUELLE

PAP APPROUVÉ «DERNIER SOL»
Luxembourg - Bonnevoie

MAITRES D'OUVRAGE
BROOKLIN BY Eaglestone SARL
BROOKLYN by Eaglestone
40, rue Goethe
L-1637 Luxembourg
N° de téléphone: 29 11 56 - 1
N° TVA: LU27769962
(SARL) - B240747

40 rue Goethe L-1637 Luxembourg

Raphaël van der Vleugel
Gérant

MAITRE D'OEUVRE
LARUADE Architecte & urbaniste

24 rue jean-françois Boch L-1244 Luxembourg Tel: 27 28 00 30 s@laruade .com

DOCUMENT
MODIFICATION PONCTUELLE - PLAN - COUPES

date	N° plan
18 04 2024	PAP_DS_PG_mopo
format A0	échelle 1/250